Nations Unies S/PV.6851



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6851e séance

Mercredi 24 octobre 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Rosenthal	(Guatemala)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/771)

12-56594 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/771)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/771, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

M. Mulet : J'apprécie l'opportunité d'informer le Conseil de sécurité des récents développements au Darfour sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2012/771) sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), publié le 16 octobre.

Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, il y a eu quelques développements dans le processus de paix au Darfour. Dès le 17 octobre, la Représentante spéciale adjointe par intérim de la MINUAD, Mme Aichatou Souleymane Mindaoudou, en sa qualité de Médiatrice conjointe par intérim, a facilité avec le Gouvernement de l'État du Qatar le dialogue entre les représentants du Gouvernement soudanais et une délégation d'anciens membres du Conseil exécutif du Mouvement « Justice et Égalité » (JEM) dirigé par Mohammad Bashar. Le 21 octobre, les deux parties ont signé une déclaration qui prévoit une cessation des hostilités et un engagement â se lancer dans des négociations qui mèneraient à la signature d'un accord pour adopter le Document de Doha pour la paix au Darfour. Le commencement des négociations est prévu en novembre.

À la lumière de ces développements et en corrélation avec l'avancée du processus de médiation, la Médiatrice conjointe par intérim et son équipe sont actuellement en train d'évaluer les atouts politiques et militaires de divers factions et mouvements non signataires, tout en continuant à renforcer la confiance de toutes les parties au conflit de façon à accroître le caractère inclusif du processus de paix.

Concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, le travail se poursuit sur l'évaluation conjointe du Darfour qui, comme souligné dans le rapport du Secrétaire général, a commencé en mai. La mission technique d'enquête a, à présent, fini de collecter les informations concernant la relance économique, le développement et les besoins pour l'éradication de la pauvreté au Darfour. Pendant trois semaines, les équipes se sont entretenues avec les Ministres d'état et les représentants de la société civile dans les capitales des cinq États du Darfour, à l'occasion d'ateliers rassemblant 1 420 participants (dont 25 % de femmes). Les résultats de cet exercice seront présentés lors d'une conférence de donateurs prévue à Doha en décembre.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

S'agissant des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour sur la sécurité, le 15 octobre, la Commission mixte s'est réunie à Khartoum pour traiter du différend de longue date qui oppose les parties signataires quant aux résultats de la vérification initiale des forces du Mouvement pour la libération et la justice, effectuée entre les 5 et 9 mars. Comme les membres du Conseil le savent, la Commission est présidée par la Représentante spéciale conjointe par intérim et comprend les représentants des parties signataires et des acteurs internationaux. La réunion a porté principalement sur le désaccord des parties sur les résultats de la vérification des forces du Mouvement pour la libération et la justice et sur le désarmement et la démobilisation des milices au Darfour, par le Gouvernement soudanais.

Grâce à la facilitation de la Commission mixte, les parties ont convenu de procéder ensemble, d'ici le 15 novembre et avec l'aide de la MINUAD, à une étude préliminaire des résultats de la vérification initiale, et de vérifier les forces additionnelles du Mouvement pour la libération et la justice qui n'ont pas été incluses dans l'exercice initiale en raison de restrictions imposées par

les autorités. L'achèvement de la phase de vérification est nécessaire à la réalisation de progrès vers le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants du Mouvement pour la libération et la justice ou leur intégration dans les Forces armées soudanaises.

S'agissant des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour sur le désarmement des milices par le Gouvernement, des représentants du Gouvernement auprès de la Commission mixte ont accepté de répondre d'ici le 12 novembre à la demande d'informations supplémentaires faite par le Commandant de la Force de la MINUAD à propos du plan de désarmement du Gouvernement, et plus précisément de l'identité, des forces et de la localisation des groupes à désarmer. La mise en œuvre de ce plan par le Gouvernement contribuerait considérablement à améliorer le contrôle des armes et à réduire la violence au Darfour.

Pour ce qui est de l'exécution du mandat de la Mission en matière de protection des civils, le 3 octobre, une patrouille de la MINUAD s'est rendue à Hachaba – à 50 kilomètres au nord-est de Koutoum, au Darfour septentrional – pour vérifier les rapports faisant état d'une attaque contre des civils. Les renseignements réunis par cette patrouille et par l'entremise d'autres interlocuteurs indiquaient que ce qui aurait commencé le 20 septembre comme un différend à propos de l'accès à la terre entre des éleveurs de chameaux nomades et des fermiers sédentaires, se serait envenimé lorsque l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi et des éléments d'une unité de l'Armée de libération du Soudan auraient abattu un grand nombre de chameaux. Selon des sources communautaires, le 25 septembre – c'est-à-dire cinq jours plus tard – des milices armées auraient alors attaqué la zone d'Hachaba, y compris les mines d'or proches qui sont sous le contrôle de certains des mouvements armés. Ces sources ont également fait état de bombardements aériens des zones minières par les Forces armées soudanaises.

La patrouille de la MINUAD du 3 octobre a vu un cratère de bombe lors de sa tournée de la ville et des zones minières, ainsi que trois cadavres en décomposition et ce que des éléments de l'Armée de libération du Soudan disaient être 16 tombes récentes contenant des victimes civiles. L'Armée de libération du Soudan a déclaré qu'à l'exception des mineurs d'or de la ville, la plupart des habitants avaient fui avant l'attaque. Néanmoins, le nombre des victimes civiles serait de 27 à 100 personnes.

Entre le 4 et le 16 octobre, la MINUAD a tenté à plusieurs reprises de retourner à Hachaba pour corroborer ces informations et renforcer la sécurité dans cette région. Les restrictions aux déplacements imposées tour à tour par les autorités gouvernementales, les milices armées et les mouvements armés en raison de l'insécurité, ont empêché les patrouilles de faire leur travail. À d'autres occasions, en raison des risques d'affrontements violents entre les milices et les mouvements armés, il semblait plus prudent de repousser à plus tard le travail des patrouilles, pour des raisons de sécurité.

Le 17 octobre, une patrouille de la MINUAD en route vers Hachaba a été attaquée par des assaillants armés non identifiés à une vingtaine de kilomètres de sa destination. Cette patrouille intégrée, dirigée par le Commandant adjoint de la Force de la MINUAD, comprenait un convoi de 16 véhicules – dont 114 policiers et militaires – ainsi qu'une délégation civile incluant des membres des affaires civiles, des droits de l'homme, des affaires politiques, du Département de la sûreté et de la sécurité et de l'information, dans le but précis de procéder à une évaluation générale des faits relatifs à l'attaque du 25 septembre contre Hachaba. Les assaillants, qui ont utilisé des mitrailleuses lourdes et tiré des mortiers et des roquettes depuis une position de surplomb, se sont repliés lorsque les soldats de la paix de la MINUAD ont riposté. La patrouille a regagné sa base sans avoir atteint Hachaba. Comme le savent les membres du Conseil, malheureusement, un soldat de la paix sud-africain a été tué et trois autres ont été blessés lors de cet échange. La MINUAD poursuit ses efforts en vue d'accéder à Hachaba.

Il s'agit de la deuxième attaque meurtrière menée contre des soldats de la paix de la MINUAD en l'espace de deux semaines. Le 2 octobre, une patrouille de la MINUAD a été attaquée par des assaillants armés non identifiés à El Geneina, au Darfour occidental. Trois soldats de la paix nigérians ont été tués et huit ont été blessés dans cet incident. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Secrétaire général condamne ces actes répréhensibles, et j'engage le Gouvernement à en traduire rapidement les auteurs en justice. À cet égard, le 9 octobre, la police gouvernementale a informé la MINUAD qu'elle avait arrêté un nombre indéterminé de personnes impliquées dans l'incident d'El Geneina. Néanmoins, elle n'a pas encore fourni d'informations à la Mission en ce qui concerne les suspects ou le rôle qu'ils ont joué dans l'attaque.

(*l'orateur reprend en français*)

L'enlèvement de deux officiers de police de la MINUAD à Kabkibiya, au Darfour septentrional, le

20 août, est aussi une importante préoccupation. La MINUAD travaille étroitement avec le Gouvernement soudanais pour leur libération. Aujourd'hui marque 65 jours depuis leur enlèvement, et j'exhorte le Gouvernement à n'épargner aucun effort pour assurer le retour sain et sauf des deux officiers de police.

Par ailleurs, des sources communautaires ont rapporté des affrontements le 17 octobre entre le Gouvernement et les forces l'ALS-faction Minni Minawi près d'Abu Delek, à 50 kilomètres au sud-est d'Al-Fasher, dans le Darfour septentrional. La MINUAD vérifie actuellement ces informations. Je rappelle que cette zone a été le théâtre de combats sporadiques tout au long du printemps entre les éléments des Forces de défense populaires et les forces de mouvements armés. La MINUAD a augmenté le nombre de patrouilles dans les camps et villages de la zone et a appelé les parties à cesser immédiatement les hostilités.

Les conditions de sécurité au Darfour, en particulier au Darfour septentrional, se sont détériorées ces dernières semaines. Ceci a accru le risque pour les civils, de même que la menace pour la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission. La MINUAD a répondu par le biais d'une action concertée pour protéger les civils et en démontrant sa détermination pour la mise en œuvre de son mandat. Cependant, améliorer la sécurité requerra des parties au conflit et des groupes armés qu'ils s'abstiennent de violence et résolvent leurs différends par le biais d'un dialogue pacifique.

La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour fournit une base pour aborder les nombreuses causes du conflit au Darfour ainsi que pour promouvoir la sécurité. Cependant, 15 mois après son adoption, la mise en œuvre du Document de Doha par les parties signataires a largement pris du retard. En outre, les efforts pour impliquer les autres mouvements armés n'ont pas encore abouti. Les progrès dans la Mission d'évaluation conjointe au Darfour sont appréciés. Mais la position du Gouvernement et du Mouvement pour la libération et la justice afin de recevoir l'assistance des donateurs pour la mise en œuvre de son cadre de développement serait renforcée, et le Document de Doha serait plus attractif pour les mouvements non signataires, si les parties démontraient leur plein attachement à la promotion de la paix, de la sécurité, de la relance et du développement au Darfour. Cela doit inclure la levée des restrictions imposées par les autorités sur les opérations de la MINUAD et des agences humanitaires et de développement.

J'exhorte en conséquence le Gouvernement soudanaiset le Mouvement pour la libération et la justice à démontrer clairement leur attachement à la pleine et immédiate mise en œuvre du Document de Doha et au soutien du travail de la MINUAD et des agences au Darfour.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous remercier de me donner la parole pour fournir certaines informations concernant la démarche que mon pays a choisi de mettre en place en vue de régler le conflit au Darfour ainsi que l'évolution du processus de paix.

J'informe les membres du Conseil que le processus de paix au Darfour a considérablement progressé. Les dernières bonnes nouvelles sont arrivées de Doha il y a deux jours, où le Gouvernement, qui est représenté par le fonctionnaire chargé du dossier du Darfour, a rencontré plusieurs dirigeants du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et signé un mémorandum d'accord en vue d'engager des négociations avec le Gouvernement pour permettre au MJE d'adhérer au Document de Doha pour la paix au Darfour. C'est un événement historique qui représente une percée dans le cadre du processus de paix de Doha, car, ces derniers temps, le MJE avait refusé de s'asseoir à la table des négociations. C'est une preuve que le Mouvement est maintenant convaincu de l'évolution positive de la situation au Darfour.

Autre fait encourageant indiquant qu'on est en train de passer de la phase du règlement du conflit à celle du relèvement et du développement : la conférence des donateurs dont l'État frère du Qatar sera l'hôte en décembre. J'invite tous les États représentés au Conseil, à qui il incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité au Soudan, à participer à cette conférence et à appuyer le processus de paix au Darfour, dont les contours sont maintenant plus précis.

Dans le même temps, je reconnais que certains incidents ont eu lieu qui ont des répercussions sur les conditions de sécurité au Darfour. Ces incidents ont été provoqués par des éléments du Front révolutionnaire soudanais, qui a déclaré son intention de recourir aux armes non seulement pour contenir et régler la situation au Darfour, mais également pour faire tomber le système actuel de gouvernance à Khartoum. M. Mulet, qui est

assis à côté de moi, a décrit l'incident survenu à Hachaba, au Darfour septentrional, et a indiqué qu'il avait été provoqué par certains éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et du MJE. M. Mulet a également indiqué que ces groupes exploitent des différends relatifs aux pâturages entre diverses tribus. Nous avons besoin que la communauté internationale, qui est représentée par le Conseil de sécurité, fasse pression sur les mouvements qui ne souhaitent pas s'associer à la marche vers la paix au Darfour.

En ce qui concerne l'affirmation de M. Mulet selon laquelle les autorités gouvernementales empêchent l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) d'accéder à Hachaba, je tiens à dire que la raison principale de cette décision est qu'elles se préoccupent de la sécurité de son personnel. Nous l'avions dit il y a peu, lorsque des incidents ont éclaté à El Geneina et que les forces de la MINUAD n'ont pas tenu compte du conseil des autorités soudanaises, ce qui s'est soldé par la mort de plusieurs soldats de la MINUAD tués dans une embuscade tendue par des mouvements rebelles. Nous craignons que ce scénario ne se répète dans les zones où certains de ces mouvements armés ont entrepris des opérations militaires, comme c'est le cas à Hachaba. Toutefois, même après ce qui s'est produit à El Geneina, les autorités compétentes ont mis tout en œuvre et ont arrêté les meurtriers des soldats de la MINUAD.

M. Mulet a évoqué l'enlèvement de plusieurs agents de police de la MINUAD. À cet égard, je puis affirmer avec la plus grande certitude que les auteurs de cet enlèvement sont des éléments restants des mouvements armés, qui ont récemment kidnappé des agents de la MINUAD. Ils ont même attaqué et tué des membres du personnel de la MINUAD et attaqué des convois commerciaux afin de faire croire à la communauté internationale que la sécurité au Darfour demeure précaire.

Tout comme par le passé, dans le cas de précédents enlèvements, où nous avons pleinement coopéré et sommes parvenus à libérer toutes les personnes enlevées, je tiens à dire au Conseil que le Gouvernement soudanais s'emploiera à retrouver et arrêter les kidnappeurs et à ramener leurs victimes chez elles en toute sécurité.

Je ne veux pas monopoliser trop longtemps la parole, mais je voudrais informer le Conseil d'un fait inquiétant survenu hier dans mon pays et qui est directement lié aux causes profondes du conflit au Darfour. Nous savons tous qu'Israël joue un rôle dans le conflit au Darfour. Le Conseil sait qu'Israël apporte un appui militaire aux mouvements rebelles actifs au Darfour, ouvre des bureaux pour eux à Tel-Aviv et fournit des moyens de transport aérien à leurs chefs pour qu'ils se rendent de la capitale du Soudan du Sud vers d'autres pays et d'autres villes. L'ingérence israélienne dans les affaires du Soudan ne s'arrête pas là. Hier, Israël a mené une frappe aérienne contre une usine militaire de production d'armes classiques dans mon pays. Quatre avions israéliens ont envahi notre espace aérien et procédé à cette attaque odieuse.

Nous condamnons cet acte d'agression et j'espère que le Conseil le condamnera aussi, car il s'agit d'une violation flagrante de la notion de paix et de sécurité et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cette attaque met en péril la paix et la sécurité de toute la région, pas seulement celle du Soudan. Nous demandons au Conseil de mettre fin à l'ingérence étrangère dans le conflit au Darfour et d'aider le Soudan à trouver une solution définitive qui permette de maintenir la paix et la sécurité au Soudan et dans l'ensemble de la région, et serve les intérêts de tous nos citoyens au Darfour.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.